

25 rue de Loustalot
Res Rosiers-Bellevue
33170 Gradignan

Bordeaux, le **08 NOV. 2022**

Objet : Permis de Louer – Copropriété Rosiers Bellevue à Gradignan

Nos réfs : DHPV/SADHP/CM/CL/162

Madame, Monsieur,

J'ai pris connaissance de votre courrier du 16 octobre dernier et souhaite vous apporter les éléments de réponse suivants.

Un temps d'échange a été organisé avec la mairie et le conseil syndical de la copropriété Rosiers Bellevue le 10 octobre dernier afin de dresser un état d'avancement sur le projet de rénovation de la copropriété, en présence du maître d'œuvre.

La question de l'habitabilité des « studettes » localisées en sous-sol y a été abordée en ce qu'elle conditionne l'obtention d'une partie des subventions publiques et le projet de travaux.

Je tiens à préciser ici que votre présence a été proposée par mes services mais que le conseil syndical a toutefois souhaité resserrer la réunion aux membres élus du conseil syndical.

Comme évoqué précédemment par courrier, mes services se tiennent à votre disposition afin de vous exposer les motifs justifiant un refus de mise en location des logements situés en sous-sol lors d'une réunion organisée **le vendredi 18 novembre après midi**, à la cité municipale de Bordeaux.

Je vous remercie de bien vouloir me préciser l'horaire qui vous conviendra le mieux sur le créneau de 13h30 à 16h30

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Karine Léon-Gautier
Directrice de l'habitat